

De plus en plus de Guinéens émigrent en France

5 227 mineurs non accompagnés venus de Guinée font l'objet de mesures de protection

En 2015, ils n'étaient même pas dans le top dix des nationalités arrivant en Europe par la route migratoire. Aujourd'hui, les ressortissants de Guinée sont parmi les premiers contingents à entrer sur le continent par la Méditerranée occidentale et centrale. En 2018, les citoyens de cet Etat d'Afrique de l'Ouest, ancienne colonie française, se sont même hissés au deuxième rang de la demande d'asile en France, derrière l'Afghanistan, avec 8 433 demandes de protection. Les Guinéens représentent aussi la première nationalité parmi les mineurs non accompagnés, soit près du tiers d'entre eux, avec 5 227 mesures de protection en 2018.

En France, cette communauté pèse encore peu, avec 45 000 ressortissants détenteurs de titres de séjour. Mais c'est désormais « la première nationalité détectée aux frontières terrestres », rapporte la commissaire Audrey Roux, chef du pôle national d'analyse migratoire à la direction centrale de la police aux frontières. Le ministère de l'Intérieur considère qu'il s'agit d'une migration essentiellement économique alors que les deux tiers des 12,5 millions de Guinéens vivent dans la pauvreté. La pandémie d'Ebola, qui a sévi entre 2013 et 2016, a affaibli l'économie du pays. Les jeunes de moins de 25 ans, qui représentent plus de 60 % de la population, sont très touchés par le chômage.

Régime autoritaire

Sur la base de l'augmentation constante de la demande d'asile guinéenne depuis 2014, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ainsi que la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ont mené une mission conjointe dans le pays, fin 2017. Le rapport dresse à grands traits le portrait d'une société qui « souffre des séquelles de longues années d'un régime autoritaire », sous la férule de deux dirigeants qui se sont succédé depuis l'indépendance en 1958 et jusqu'en 2008.

Même si le rapport considère que « les partis politiques fonctionnent librement » sous la présidence d'Alpha Condé, élu en 2010, il fait état d'une « presse libre



Zongo, Bata, Wizi et Panocys lors d'une distribution de repas des Midis du MIE, à Paris 20^e, le 5 avril. CAMILLE MILLERAND/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

balbutiante», de « violences quotidiennes », de « l'enrichissement des élites » et de « l'impunité généralisée ». Il évoque en outre une police peu formée, un système carcéral délabré et surpeuplé, une justice faible et contournée par une gestion communautaire des conflits. Le rapport évoque aussi la « faillite du système éducatif », la maltraitance des enfants, la péna-

« 70 % des jeunes fuient des violences, notamment domestiques »

SERGE DURAND
chargé des mineurs isolés étrangers à France Terre d'asile

lisation de l'homosexualité, la prévalence des mariages arrangés et précoces, ainsi que de l'excision. Autant de paramètres qui contribuent à expliquer une demande d'asile fondée à la fois sur des motifs politiques de la part de militants de l'opposition et d'origine peule, mais aussi familiaux et sociaux. Le taux de protection des demandeurs d'asile guinéens s'élevait à environ 30 % en 2017.

L'ambassadeur de Guinée en France, Amara Camara, considère toutefois qu'il n'y a pas de motif politique à cet essor migratoire. Il juge même que le phénomène, est artificiellement gonflé : « Un stock de passeports non biométriques aurait disparu et ça a coïncidé avec une explosion de Guinéens passant par le Maroc », explique-t-il. Le royaume a d'ailleurs mis en place une autorisation préalable de

voyage pour les ressortissants de Guinée en 2018. De même, l'ambassadeur estime que de « 40 % à 50 % des passeports biométriques guinéens émis depuis 2014 sont détenus par des non-Guinéens », du fait de fraudes.

« Des mois à la rue »

Alors que les jeunes Guinéens forment l'essentiel des arrivées sur le continent, M. Camara y décèle l'effet d'entraînement des réseaux sociaux. « Ils pensent qu'en arrivant ici, ils vont avoir la belle vie, assure-t-il. Ce sont des garçons issus de zones rurales, sans diplôme, qui cherchent à satisfaire les besoins de leur famille. » Les flux financiers envoyés au pays par la diaspora à travers le monde sont évalués à 450 millions d'euros par an.

« Ces migrations ne sont pas uniquement liées à la recherche d'un

avenir meilleur, tempère Serge Durand, chargé de la protection des mineurs isolés étrangers à France Terre d'asile. 70 % des jeunes fuient des violences, notamment des violences domestiques. »

Moussa (le prénom a été modifié) a quitté la Guinée en février 2018. Il avait 16 ans. Il raconte que lorsque son père a choisi une seconde épouse, il s'est séparé de sa mère, repartie vivre dans son village d'origine. Moussa est alors pris en charge par son oncle, à Conakry, la capitale du pays. Il décrit les mauvais traitements que celui-ci lui inflige, sa scolarité entravée par sa tante, qui lui assigne des corvées domestiques.

Un voisin lui propose de « sortir à l'aventure ». L'adolescent se laisse convaincre. « J'avais peur d'être comme mon père et de ne pas pouvoir fonder de famille, confie-t-il.

La Guinée, c'est le deuxième pays le plus corrompu d'Afrique. Si personne ne te pousse [pistolet], tu ne peux pas travailler. »

Une fois que Moussa est arrivé en France, l'aide sociale à l'enfance n'a pas reconnu sa minorité et lui a refusé la protection prévue pour les mineurs isolés. Sans attache, l'adolescent a dormi trois semaines dans le métro parisien avant d'être aidé par le collectif Les midis du MIE, qui mobilise des réseaux de citoyens pour loger des mineurs. En décembre 2018, Moussa a saisi le juge des enfants pour contester la non-reconnaissance de sa minorité. L'expertise de ses documents d'identité est en cours. Aujourd'hui scolarisé en classe de 2^{de}, il attend, inquiet.

La problématique des documents d'identité est particulièrement prégnante pour les Guinéens. Les autorités françaises considèrent qu'il existe dans ce pays, autour des actes de naissance et des jugements supplétifs, une fraude généralisée. « L'état civil est en ruine, tout s'achète et tout se vend », résume un cadre du ministère de l'Intérieur. « A cause de cette suspicion, on a beaucoup de mal à obtenir une prise en charge individualisée des jeunes Guinéens, regrette, pour sa part, Priscillia de Corson, de Médecins sans frontières. Certains vont rester des mois à la rue, notamment sans accéder aux soins alors que beaucoup sont passés par la Libye. »

De son côté, le ministère de l'Intérieur explique être à l'initiative pour « construire un projet de coopération » entre l'Union européenne et la Guinée, pour œuvrer à la numérisation d'un état civil biométrique, lutter contre la fraude documentaire et les réseaux de passeurs. Il compte s'appuyer sur le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique. Le travail diplomatique entre Paris et Conakry a aussi permis d'augmenter le nombre d'expulsions de Guinéens en situation irrégulière. « Désormais, la Guinée accorde plus de 75 % des laissez-passer consulaires sollicités », indique la Place Beauvau. Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a prévu de se rendre dans le pays pour souligner cette bonne entente. ■

JULIA PASCUAL

Un nouvel encadrement des loyers pour tenter « d'éliminer les abus »

Le texte permettra aux villes volontaires de limiter les loyers excessifs et les augmentations abusives et de sanctionner les récalcitrants

Le décret est imminent, déjà signé par la ministre de la cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, et celui du logement, Julien Denormandie : ne manque que la publication au Journal officiel. Le texte ouvre la possibilité aux villes volontaires de remettre en vigueur l'encadrement des loyers privés, une mesure populaire, approuvée dans tous les sondages par plus de 80 % des Français. Emmanuel Macron, le président de la République, n'a jamais caché qu'il ne croyait guère à son efficacité, concédant juste qu'il fallait mener l'expérience et l'évaluer.

Le mécanisme s'appuie sur des valeurs de référence à partir des loyers médians observés sur le marché – par quartier, type d'immeuble et année de construction, type de logement et nombre de pièces – puis publiées par le préfet (à Paris, par le préfet de région). Lors de la conclusion d'un nouveau bail, tout propriétaire doit respecter cette référence dans une fourchette de moins 30 % à plus 20 %. Pour un loyer faible, son augmentation est limitée à l'habituel indice de révision des

loyers (IRL). Il s'agit donc d'une double régulation : un plafonnement en euros et une limitation en pourcentage. En cas d'irrespect de ces tarifs, le nouveau dispositif prévoit, contrairement à l'ancien, une sanction : le préfet pourra infliger une amende jusqu'à 5 000 euros à un propriétaire personne physique, 15 000 euros à une personne morale.

« Le but n'est pas d'imposer une baisse brutale des loyers, déconnectée du marché, explique David Rodrigues, juriste pour l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV), très favorable à cette mesure, mais d'écrêter les prix les plus hauts, d'éliminer les abus, fréquents notamment avec les petites surfaces louées à des publics fragiles comme les jeunes travailleurs et les étudiants. »

C'est la loi ALUR, portée par Cécile Duflot qui a proposé ce dispositif. Il aurait dû s'appliquer dans les 28 métropoles de France mais, dès août 2014, le premier ministre Manuel Valls et la ministre du logement Sylvia Pinel, qui succédait à Cécile Duflot, arguant d'une mise en œuvre trop complexe, annonçaient limiter l'encadrement

aux villes volontaires dotées d'un observatoire des loyers agréé. Seules Paris et Lille l'ont adopté, avant de voir annuler leur initiative par les tribunaux administratifs, saisis par les organisations de propriétaires et les syndicats d'agents immobiliers. Motif, plutôt paradoxal, de cette annulation : le périmètre de l'encadrement était limité à la commune et ne répondait donc pas aux exigences de la loi ALUR qui prévoyait son application à toute l'agglomération...

« Encore des contraintes »

A Lille, l'expérience s'est déroulée du 1^{er} janvier au 30 octobre 2017, un délai trop bref pour tirer des enseignements, mais à Paris, l'encadrement a été appliqué du 1^{er} août 2015 au 27 novembre 2017 et a eu un réel effet modérateur. Selon le bilan, dressé fin 2018 par l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP), les loyers de 38 % des 67 000 baux concernés ont légèrement baissé, la part des baux conclus au-dessus des plafonds s'est érodée au fil des ans, de 26 % en 2015, puis 23 % en 2016 et 21 % en 2017, et les dépassements ont été contenus,

passant de 186 euros en moyenne par mois, en 2015, à 134 euros en 2017. « Mais il y a tout de même deux conséquences négatives, note Geneviève Prandi, directrice de l'OLAP : l'érosion du parc locatif privé s'est poursuivie voire légèrement amplifiée, car les bailleurs impactés par l'encadrement ont eu tendance à vendre ou à convertir leur logement en location saisonnière, de plus en plus en vogue avec Airbnb, et les bailleurs entreprennent moins de travaux entre deux locataires. »

Dès après l'annulation du dispositif, les loyers sont repartis à la hausse : « Nous avons, trois années de suite, recensé les annonces de location à Paris et constaté que, pendant la période d'encadrement, 60 % d'entre elles respectaient les

Paris se dit prêt, dès juin, à réadopter le dispositif selon les mêmes modalités qu'en 2015

loyers plafond et, après son abandon, 61 % les dépassaient », rapporte M. Rodriguez. Le site d'annonces Seloger.com, leader du secteur, fait le même constat : « Les loyers parisiens ont peu augmenté, voire baissé de 1 %, entre 2015 et 2017, pour se remettre à flamber ensuite, à + 3 % », confirme-t-il dans un communiqué de presse le 5 avril 2019.

La loi ELAN du 28 novembre 2018 a donc réintroduit la possibilité, pour les intercommunalités volontaires et pour Paris, de mettre le plafonnement des loyers en vigueur... mais pour une durée expérimentale de cinq ans. Leur demande, adressée au préfet, doit, en outre, être appuyée d'un dossier mettant en évidence l'écart important entre loyers privés et loyers sociaux et, surtout, « les perspectives limitées de production annuelle de logements », dit la loi. « Manuel Valls avait saboté l'initiative de Cécile Duflot. Edouard Philippe la réhabilite à minima, en y ajoutant encore des contraintes », déplore David Rodriguez.

La Ville de Paris se dit prête, dès juin, à réadopter le dispositif selon les mêmes modalités qu'en 2015,

notamment le zonage, qui avait fait l'objet de critiques, en 14 secteurs et 80 quartiers. Reste la question de l'extension de l'encadrement à la petite couronne parisienne. Vingt-neuf maires communistes, en particulier en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, la souhaitent, et l'OLAP se dit prêt à fournir, dès 2020, les valeurs dans ces départements.

La ville de Lille et sa métropole ont déjà délibéré dans ce sens mais risquent de se heurter à la nécessité de démontrer que les perspectives de construction sont limitées : « Le marché locatif lillois, composé à 70 % de petites surfaces à loyer élevé, est vraiment tendu. Ici, les logements trouvent un nouveau locataire en moins de quinze jours », argumente Estelle Rodès, adjointe (PS) à la maire de Lille, chargée de l'habitat. A Grenoble, l'élu(e) (PS) de la métropole, Christine Garnier, vice-présidente à l'habitat, admet : « Nous souhaitons un tel encadrement mais ne sommes pas tout à fait prêts, car notre observatoire est en cours de collecte des données et attend son agrément. » ■

ISABELLE REY-LEFEBVRE